



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1446 du 23 décembre 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Affiche de syndicalisation CGT	3
4. Pouvoir d'Achat : Communiqué CGT	4
5. Danger sur la route : Droit de retrait SNPTRI CGT	5-6
6. Les 5 de Roanne : Déclaration CGT	7-8
7. Hommage à Nelson MANDELA : Discours de T.LEPAON	9-10
8. Dates à retenir - calendrier 2014 – C.E., Secrétariats Fédérales	11



AGENDA

Lundi 6 janvier :
bureau de l'UGFF

Mardi 7 janvier :

OS / DRH groupe d'échanges

Mardi 7 janvier :
bureau de l'UFR

Mercredi 8 janvier :
secrétariat fédéral

Mercredi 8 janvier :
réunion du collectif de rédaction Dreal- DDI

Jeudi 9 janvier :
rencontre FNEE –CGT / FSU sur élection 2014

Lundi 13 janvier :
réunion intersyndicale à Montreuil sur le patrimoine social du MEDDE

Mardi 14 janvier :
forum de l'UCR à Rennes

Mercredi 15 janvier :
CE et Orgas de l'UGFF sur Administration Territoriale de l'Etat

Jeudi 16 janvier :
commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 16 janvier :
CT Central des DDI



INFOS REVES

SMIC

L'indispensable coup de pouce refusé par le gouvernement !



Alors que les salaires sont en berne et que le pouvoir d'achat des ménages diminue, le ministre du Travail vient d'annoncer à la CNC une revalorisation du SMIC de 1,1%, soit l'application stricte des règles automatiques de revalorisation. C'est une décision qui nuit au pouvoir d'achat et à la croissance.

L'évolution du Produit Intérieur Brut dépend de la consommation et des salaires. Le SMIC demeure un levier, à la disposition du gouvernement, en terme de salaire minimum mais aussi pour favoriser les dynamiques salariales via les grilles de salaires dans les entreprises.

Il est incompréhensible que le gouvernement se refuse à utiliser ce levier. (...)

Négociation

La formation professionnelle désormais au pied du sapin !



Ce qui devait être la dernière séance de négociation hier a encore été totalement dévoyée par une partie du patronat. En effet, fidèle maintenant à sa volonté d'obstruction, le MEDEF a mis sur la table un nouveau texte sans ambition et sans évolution majeure, se gardant de tout engagement en matière de financement.

Visiblement, le but recherché est bien, non pas de trouver un compromis, mais d'obtenir une nouvelle exonération de ce qu'il considère comme une « charge », soit 3 milliards d'euros ! La journée d'hier s'est alors transformée en une banale audition, au cours de laquelle chaque organisation syndicale a rappelé ses propositions face à un patronat mutique. (...)

**20 Minutes (presse gratuite)
Suppression du service photo**



Le quotidien gratuit 20 Minutes va supprimer son service photo et une partie du pré-presse par souci d'économies, ce qui pourrait entraîner 13 suppressions de postes dont les 8 reporters photographes (2 à Paris et 6 en région). En 2013, l'effectif total de 20 Minutes était de 213 salariés. Les 13 postes concernés sont notamment les sept reporters photo, basés à Paris et en province, le responsable du service photo, deux opérateurs pré-presse et le rédacteur en chef technique. La direction veut désormais s'appuyer sur les agences, la polyvalence des rédacteurs qui feront les photos et les vidéos et Scoopshot (une application qui permet d'utiliser les photos des particuliers contre rémunération. (...))

suite sur : www.cgt.fr

Retraite, emploi, salaires

**On ne veut pas
en rester là !**

la
NOUS **cggt**
Le syndicat
"Tous ensemble"



**Rejoignez
nous !**

www.ogt.fr



SMIC

L'indispensable coup de pouce refusé par le gouvernement !

Alors que les salaires sont en berne et que le pouvoir d'achat des ménages diminue, le ministre du Travail vient d'annoncer à la CNNC une revalorisation du SMIC de 1,1%, soit l'application stricte des règles automatiques de revalorisation.

C'est une décision qui nuit au pouvoir d'achat et à la croissance.

L'évolution du Produit Intérieur Brut dépend de la consommation et des salaires. Le SMIC demeure un levier, à la disposition du gouvernement, en termes de salaire minimum mais aussi pour favoriser les dynamiques salariales via les grilles de salaires dans les entreprises.

Il est incompréhensible que le gouvernement se refuse à utiliser ce levier.

Le gouvernement s'enferme dans les préconisations du groupe expert sur le SMIC, celui-ci reprenant les thèses patronales qui font des salaires une « charge » nuisant à l'emploi. C'est pourtant par la reconnaissance des qualifications et leur juste rémunération que l'on relancera la consommation et la croissance.

Le gouvernement aurait pu s'appuyer sur les expressions dans le cadre de la CNNC. 3 organisations syndicales de salariés représentant 59,53% des salariés du privé ont formulé l'urgente nécessité d'un coup de pouce sur le SMIC. Elles n'ont pas été entendues.

Pour la CGT, le SMIC doit être augmenté immédiatement et atteindre rapidement 1700 euros par mois.

Elle appelle les salariés à se mobiliser dans l'unité la plus large afin d'obtenir cette augmentation et l'ouverture de négociation sur les salaires.

Montreuil, le 16 décembre 2013



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : www.snptri-cgt.fr

DROIT DE RETRAIT

LE 19 DECEMBRE 2013

Notre camarade, Sylvain MOUGENET, chef d'équipe à la DIR-EST (45 ans et père de 2 enfants) est décédé.

Sylvain, intervenant seul, est descendu de son véhicule et se trouvait devant celui-ci, quand un camion a percuté de plan fouet le véhicule qui lui a écrasé sylvain.

C'est le 3^{ème} mort parmi nos catégories après la DIRIF et le CG 14.

Ca suffit !

Le 19 décembre se tient un CTM, c'est pourquoi le SN appelle l'ensemble des agents à déposer des droits de retrait ce même jour.

Les agents doivent déposer le droit de retrait dans le centre le matin, une fois cela fait, ils restent dans leur centre, hormis si une intervention d'urgence est nécessaire (accident...).

Vous trouverez, ci-joint, un modèle de droit de retrait.

ATTENTION
NE PAS METTRE DE LOGO SYNDICAL SUR LES DROITS DE RETRAIT

Le 2013

Monsieur le Président du CHSCT,

Je soussigné _____, dépose un droit de retrait conformément à l'article 5.6 du décret 82-453 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 JUIN 2011. En effet, les risques routiers auxquels je suis exposé dans l'exercice de mes fonctions sont de nature à mettre ma vie en danger.

Aucune mesure n'étant prise pour éviter ou diminuer ces risques, je me vois donc dans l'obligation d'exercer mon droit de retrait.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur le Président du CHSCT, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signature



COMITE DE SOUTIEN POUR L'EXPRESSION ET LES LIBERTES SYNDICALES ET LA RELAXE DES CINQ MILITANTS CGT ROANNAIS

Roanne, le 7 décembre 2013

Aux organisations, associations et citoyens adhérents au Comité de soutien

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Comité de Soutien, de remercier l'ensemble des syndicats, associations, partis politiques, ligues, fédérations et autres citoyens de leur soutien indéfectible contre la criminalisation de l'action syndicale et pour les libertés d'expressions lors notamment de la réussite du grand rassemblement de solidarité du 5 novembre dernier.

Nous voici de nouveau à une étape cruciale de mobilisation pour soutenir et entourer nos « **cinq de Roanne** ».

Le mardi 17 décembre 2013, Cristel, Christian, Didier, Gérald et Jean-Paul sont convoqués à partir de 13H00 au Tribunal de Roanne pour l'attendu du jugement.

Ce jour là, l'Union Locale CGT des Cantons du Roannais et l'Union Départementale CGT Loire appellent à un rassemblement à 12H00 devant la Bourse du Travail de Roanne pour les accompagner en manifestation jusqu'aux portes du Tribunal de Roanne.

Toutes les initiatives prises jusqu'à présent ont montré que notre détermination reste intacte malgré la longueur d'une procédure imposée par une approche bien particulière de la réalité.

Comité de Soutien
pour l'Expression et les Libertés Syndicales et la Relaxe des cinq militants CGT Roannais
Siège Social : Union Locale CGT des Cantons du Roannais
Bourse du Travail - 2 rue Molière - 42300 ROANNE
Téléphone : 04 77 23 68 30 - Email : CGTRoanne@wanadoo.fr - Site INTERNET : <http://cgt-ul-roanne.fr>

La violence de quelques événements récents, leur gravité sont sans commune mesure avec les faits légers reprochés à nos protégés. Pour nous, ils sont la preuve que nulle part il ne devrait y avoir de confusion des genres.

C'est dans cet état d'esprit que le comité de soutien dans la diversité de ses adhérents se doit d'être un élément déterminant de la mobilisation.

Afin de réaliser cet objectif, l'engagement de chacune et chacun d'entre nous est nécessaire pour non seulement participer, mais aussi faire participer à ce rassemblement et cette manifestation.

**Je vous donne rendez-vous le 17 décembre 2013
à 12H00 devant la Bourse du Travail de Roanne
pour tranquillement, mais fermement
faire savoir que la relaxe c'est maintenant !**

Pour le Comité de Soutien

Le Président JACKY TEILLOL



Comité de Soutien
pour l'Expression et les Libertés Syndicales et la Relaxe des cinq militants CGT Roannais
Siège Social : Union Locale CGT des Cantons du Roannais
Bourse du Travail - 2 rue Molière - 42300 ROANNE
Téléphone : 04 77 23 68 30 - Email : CGTRoanne@wanadoo.fr - Site INTERNET : <http://cgt-ul-roanne.fr>



Le monde est en peine !

(Intégralité de l'allocution de Thierry Lepaon)

Madiba n'est plus et notre cœur saigne, comme celui de toutes les femmes et de tous les hommes qui estimaient son œuvre.

La CGT a pris une part décisive en France au cours des années 80 dans la lutte contre le régime d'apartheid et pour la libération de Mandela des geôles du régime.

Notre organisation a soutenu et hébergé nombre de militants de l'ANC, de syndicalistes sud-africains en exil au cours de ces sombres années.

Elle partage avec Nelson Mandela une profonde unité de vue, au fondement de ses combats pour la liberté, l'égalité et la fraternité, pour l'établissement d'une nation arc-en-ciel sur les décombres du système ségrégationniste.

C'est ce qui rend son départ d'autant plus douloureux ; mais cela doit, dans le même temps, nous donner la force de relever les défis qui honoreront sa mémoire et poursuivront son chemin.

Face à la disparition de cette éminente figure de l'histoire de l'humanité, la CGT se devait en effet d'être aux côtés du peuple sud-africain dans le deuil, au nom du passé qui nous lie depuis si longtemps, mais aussi au nom de l'avenir que nous ne manquerons pas d'écrire ensemble au service de l'émancipation des travailleurs.

Loin d'être érodés par le temps qui s'écoule, les liens qui unissent la CGT et la COSATU sont de ceux que les années renforcent : ils ont été tissés aux heures les plus sombres de l'apartheid, contre laquelle la CGT s'est élevée de façon systématique et virulente. Ils se sont affermis, par exemple, lors de l'hébergement en France dans les années 80 par la CGT de militants en exil du SACTU comme Mark SWEET ou BANGUMZI « BAFFO » SIFINGO, avant même le regroupement des forces syndicales sud-africaines au sein de la COSATU.

Nous sommes fiers d'avoir pu engager la CGT dans ces actions de soutien, et je salue tous nos militants qui, parfois, ont pris des risques pour servir nos idéaux.

Tout au long de l'apartheid, la CGT a organisé des manifestations de masses pour mobiliser les travailleurs de France, et plus largement l'opinion publique, sur les crimes perpétrés par le régime.

Nous avons pris une part active au boycott de l'Afrique du Sud, aux actions de blocages des importations en provenance du pays, multiplié les pressions sur les entreprises multinationales à base française qui, malgré les sanctions de l'ONU, tentaient de développer des relations d'affaires avec le gouvernement raciste de Pretoria.

Le souvenir du 2 février 1990, jour de la libération de Nelson Mandela, reste pour moi, comme pour tous les militants de la CGT, un moment intensément emprunt d'émotion.

Un moment qui démontre que tout devient possible, que rien ne saurait résister à la marche de la vérité et de la justice, que rien n'est plus beau qu'un peuple qui se lève, qui lutte et se libère du joug de ses oppresseurs.

Il fut un commencement bien davantage qu'un achèvement. L'histoire des 20 dernières années de la nouvelle Afrique du Sud, avec ses succès, ses espoirs et ses déceptions, l'illustre avec éclat.

Il y a, bien sûr, le souvenir de ces luttes communes. Mais la CGT et les travailleurs de la nation arc-en-ciel sont également liés par un destin commun.

Dans ce monde en crise, secoué par les convulsions d'un capitalisme dévastateur, ravageant les solidarités humaines et l'environnement, notre devoir est de tracer un nouveau chemin.

Il doit se fonder sur les idéaux de justice et d'égalité que portait Nelson MANDELA.

Ses mots, ses actes, sa force ont abattu le régime de l'apartheid et doivent inspirer les luttes que nous devons aujourd'hui conduire, particulièrement celle qui exige notre engagement ici, en France, contre le racisme et la xénophobie.

L'exemple de Nelson MANDELA nous montre le chemin.

Montreuil, le 16 décembre 2013



SECRETAIRE GENERAL

Nicolas BAILLE

Calendrier 2014

Secrétaires Général-Adjoint
Jean-M. RECH
Maurice BARLA

Secrétaire à la Politique Financière
Eric BERNARD

Secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale
Didier P.
Thierry G.

O.F.I.C.T.
Pierre T.
Secrétaire Politique
Francis C.
Suivi à la Politique Revendicative
Isabelle P.

Equipe administrative et technique
Michèle B.

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8 SECRETARIAT	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28 C.E.F.	29 C.E.F.	30	31		

Février

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5 SECRETARIAT	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26 SECRETARIAT	27	28		

Mars

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15	16
17	18	19 C.E.F.	20 C.E.F.	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3 SECRETARIAT	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 SECRETARIAT	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3 C.E.F.	4 C.E.F.	5	6	7	8
9	10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 SECRETARIAT	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3 SECRETARIAT	4	5	6	7
8	9	10 C.E.F.	11 C.E.F.	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30					

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15 SECRETARIAT	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5 C.E.F.	6 C.E.F.	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19 SECRETARIAT	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

DATES A RETENIR

SECRETARIATS (15)

CONGRES ()

COMMISSION EXECUTIVE UGFF ()

COMMISSIONS EXECUTIVES (5)